

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS544

présenté par  
Mme Vidal, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« dans le cadre des 1° et 2° du »

les mots :

« prévu au ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel assure par ailleurs une coordination avec l'amendement de la rapporteure proposant une nouvelle rédaction des alinéas 7 à 9.